

BILAN 2012

DELEGATION TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Pôle Santé Environnementale

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2012, **475** prélèvements ont été réalisés sur la commune de Bordeaux.

En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)



Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :

- *maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.
- *vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
- *nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

La commune de Bordeaux dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Les eaux distribuées sur la commune de BORDEAUX proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par les usines de production de Paulin (Bordeaux), Béquet (Villenave d'Ornon), Cap Roux (Mérignac), la Forêt (Eysines) et Amelin (Bordeaux) et par les stations en direct des forages de Lavardens (Talence), Haut Brion (Pessac), Bourbon, Jourde et Benaugue (Bordeaux). Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de déferrisation et de chloration. Seul un traitement plus complet avec une floculation par sulfate d'aluminium est effectué sur les eaux de la source de Budos qui arrivent à la station de Béquet et de la galerie captante de Gamarde qui transitent par la station de Cap Roux.

Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

<p>BACTERIOLOGIE: La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.</p> <p>PHYSICO-CHIMIE :</p>	<p>100% des 475 analyses bactériologiques réalisées sont conformes.</p> <p>Très bonne qualité bactériologique</p> <p>99,4% des 475 analyses physico-chimiques réalisées sont conformes. Le paramètre fluor pour des teneurs de 1,76 mg/L et 1,62 mg/L a été mesuré les 15 et 17 février 2012 au départ de la station d'Amelin et une turbidité à la station de Cap Roux.</p>
<p>NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 50 mg/L.</p>	<p>Teneur variant de 0,33 à 7,22 mg/L. Une teneur de 16,8 mg/L a été enregistrée sur l'eau de la station de Haut Brion, cette station alimente le secteur de Ponthelie.</p> <p>Teneur en nitrates conforme</p>
<p>DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.</p>	<p>La valeur peut varier de 16 à 37°F</p> <p>Eau calcaire à très calcaire</p>
<p>PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1µg/L par substance.</p>	<p>Teneur en pesticides recherchés inférieures aux seuils de détection. Des traces de pesticides inférieures à la limite de qualité sont enregistrées sur l'eau de la station de Haut Brion, cette station alimente le secteur de Ponthelie.</p>
<p>FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 1,5 mg/L.</p>	<p>Teneur moyenne de 1,16 mg/L au nord de Bordeaux Teneur moyenne inférieure à 0,3 mg/L au sud de Bordeaux. Teneur moyenne en fluor conforme</p>
<p>ALUMINIUM: Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de 200 µg/L.</p>	<p>Les teneurs en aluminium ne dépassent pas 36 µg/L en sortie des stations utilisant le sulfate d'aluminium. Un dépassement ponctuel non confirmé de 285 µg/L a été enregistré sur le réseau de distribution</p>
<p>AUTRES PARAMETRES :</p> <p>FER : Référence de qualité 200 µg/L. Les fortes teneurs en fer n'ont pas d'effets directs sur la santé et provoquent des effets indirects néfastes pour le réseau ou pour les usagers.</p> <p>CHLORITES : Sous produit de la désinfection au bioxyde de chlore : référence de qualité 200 µg/L.</p>	<p>4 analyses ont présenté un dépassement en fer sur les points de surveillance, Bordeaux Cours Victor Hugo (2), Ravezie (2)</p> <p>2 mesures de chlorites, sous produit de la désinfection au bioxyde de chlore, supérieures à 200 µg/L ont été mises en évidence sur l'eau distribuée</p>
<p>Information PERCHLORATES</p> <p>Suite à la mise en évidence de perchlorates sur l'eau brute des ressources de Gamarde, Thil, Bussac, Cantinolle, Demanes, un suivi analytique a été mis en place sur l'eau des stations de traitement et de production alimentées par ces ressources sensibles et sur le réseau de distribution concerné. Sur la base des avis de l'Anses des 18 juillet 2011 et 20 juillet 2012, qui reposent sur des calculs de seuils extrêmement protecteurs, la Direction Générale de la Santé a demandé, par principe de précaution :</p> <p>Une restriction de consommation pour les nourrissons de moins de 6 mois au-delà de 4 µg/L de perchlorates</p> <p>Une restriction de consommation au-delà de 15 µg/L pour les femmes enceintes et allaitantes.</p>	<p>La teneur maximale en perchlorates mesurée sur l'eau du réseau de distribution de la commune est de 0,7 µg/L</p>
<p>GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).</p>	
<p>PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé.</p> <p>Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.</p>	

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2012 sur la commune de Bordeaux a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 99,4% des paramètres physico-chimiques mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.

Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception - Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.